

Monsieur Matthieu SCHAFFAUSER
Directeur du Service Départemental
De l'U.N.S.S. Vosges
A
Madame ou Monsieur le secrétaire de
l'association sportive
s/c
Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,
Président de l'association sportive

CIRCULAIRE UNSS- BADMINTON Championnat départemental Lycées- Mercredi 19 JANVIER 2022

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition.

Protocole sanitaire

Le protocole en vigueur est maintenant celui de **l'éducation nationale de niveau 2 mais des adaptations de niveaux 3 sont à respecter.**

- le port du masque sera obligatoire partout et pour y compris pendant les temps de pratiques sportives.
- gestes barrières
- Brassage d'élèves limité au niveau d'enseignement et aucun brassage établissement (Zone dédiée par établissement)

ADAPATIONS SPECIFIQUES SPORT DE RAQUETTE :

- Pendant le match, **aucun brassage : uniquement du simple**, pas de doubles, adaptation du règlement sportif (pas de changements de côté, pas d'accolades, pas de serrage de main, pas de franchissement de filet...).
- En dehors du temps de match, **limitation du brassage par AS et par niveau** : box ou zonages par AS, port du masque obligatoire tt le temps, maintien d'une distanciation physique de 2m entre les niveaux de classes (chaises par niveaux, bancs séparés, séparations ou autres, utilisation des tribunes, etc...) et respect des gestes barrières.

Du gel hydro-alcoolique sera disponible sur site et chaque AS devra aussi en prévoir.

PROTOCOLE SANITAIRE

Protocole sanitaire applicable le lundi 15 novembre pour le département du 57. Protocole sanitaire applicable au plus tard à partir du lundi 22 novembre pour les départements du 54, 55 et 88.			
Les références :			
Le décret 2021-1268 du 29/09/201 (sortie de la crise sanitaire)		https://www.legifrance.gouv.fr/iorf/id/JORFTEXT000044126523	
La FAQ publiée sur le site du ministère le 08/10/21		https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses	
La couleur des départements en fonction du taux d'incidence		Covid19 : quel protocole sanitaire s'applique pour les écoles et établissements de mon département Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports	
Départements	Passé sanitaire	Brassage des élèves	Pratique de l'EPS
57, 54, 55 et 88 : Niveau 2 JAUNE	Aucun passe sanitaire n'est à présenter dans le cadre des activités scolaires et périscolaires habituelles dans un établissement distinct de l'EPL (piscine, gymnase, stade...). Cas particulier : les compétitions UNSS et UGSEL ouvertes au public et se déroulant dans un établissement qui exige le passe sanitaire. A cette seule et unique condition, le passe sanitaire sera exigé.	Brassage d'élèves limité strictement au niveau d'enseignement.	Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur sans restriction. Les activités physiques sont autorisées en intérieur dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité et les activités de contact sont interdites.

INSCRIPTIONS INTRANET

Inscriptions en ligne **OBLIGATOIRES** sur le site www.unss.org puis opuss

ATTENTION : veillez à choisir le ou les bons championnats ETABLISSEMENT OU EXCELLENCE

Ouverture du serveur : 03/01/2020

Fermeture du serveur : **14/01/2022 à 17h00**

Vous devrez imprimer un récapitulatif des inscrits à la compétition pour vérification licences auprès responsable

COMPOSITION DES EQUIPES

Catégories d'âge 2022

Benjamins	nés en 2009 2010 et 2011
Minimes	nés en 2007 et 2008
Cadets	nés en 2005 et 2006
Juniors	nés en 2003 et 2004
Seniors	nés en 2002 et avant

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur et présente obligatoirement listing des licenciés inscrits à la compétition (avec photos ou justificatifs d'identité)-

Présentation des licences si besoin des élèves non-inscrits en ligne (ex ; remplaçant dernière minute)- licences numériques acceptées (sur smartphone, ordinateur, tablette).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (...) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur

l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE.

Encadrement extérieur :

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Date : Mercredi 19 JANVIER 2022

Lieux : Gymnase VIVIANI EPINAL

Accueil : 13h00

Début des épreuves : début des rencontres 13h30

Fin de la compétition : 16h30

Gestion tournoi : MALRAUX tournoi - (communiqué résultats au SD UNSS par sms (06.86.63.50.16) ou mail sd088@unss.org immédiatement après les rencontres- Merci

GESTION JA MALRAUX+ST JO

Quotas de qualification aux championnats académiques :

	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Nombre d'équipes maximum lors du CA
COL. ETAB	2	2	2	2	8
COL. EXCEL	1	1	1	1	4
LYC. ETAB	2	2	2	2	8
LYC. EXCEL	1	1	1	1	4
Benjamins	2	2	2	2	8

CALENDRIER ACAD- cf calendrier en ligne

Organisation sportive :

➤ Championnat d'établissement :

EQUIPES ETABLISSEMENT	
	Formule en fonction du nombre d'équipe engagées

Tirage au sort puis Organiigramme des matches de POULE : si 4 équ **A/B- C/D- B/C- B/D A/D- A/C**

➤ Championnat EXCELLENCE :

EQUIPES EXCELLENES	
A	
B	

Une rencontre gagnée vaut 2 points, une rencontre perdue 1 point.

En cas d'égalité entre deux équipes, c'est celle qui a gagné la rencontre entre elles qui est première.

En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, on classe selon le nombre de matchs gagnés

Si l'égalité persiste au goal average de sets.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

VOIR FICHE SPORT SUR UNSS.ORG

Championnats de France UNSS ETABLISSEMENT BADMINTON

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors Jeune Arbitre)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors Jeune Arbitre)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach (Adaptation départementale)	3 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach (Adaptation départementale)
	L'équipe peut être composée de NC, P12,P11,P10 et d'1 seul(e) joueur(se) classée D au 31/08/21 ou 2020 ou 2019	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation) Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie.	
RÈGLEMENT	FFTT	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Simple A - 1 Simple Fille - 1 Simple B - 1 Simple C - 1 Simple D	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification inter-académique	

Championnats de France UNSS Excellence BADMINTON

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Ce championnat est ouvert à toutes les équipes à l'exception de certaines associations sportives concernant ce championnat excellence :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit en Section Sportive Scolaire, en Pôle espoir ou Pôle France.
- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFBaD.
- La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- Les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires).
 - <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>
- Des équipes comportant au moins **UN** élève « conventionné » appartenant à des Centres de formation.

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors Jeune Arbitre)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors Jeune Arbitre)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach (Adaptation départementale)	3 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach (Adaptation départementale)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation) Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie.	
RÈGLEMENT	FETT	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Simple A - 1 Simple Fille - 1 Simple B - 1 Simple C - 1 Simple D	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique	

TRANSPORT

Il est organisé par les AS - Demande de remboursement en ligne sur portail unss

<https://udb.unss.org/deplacunss/>